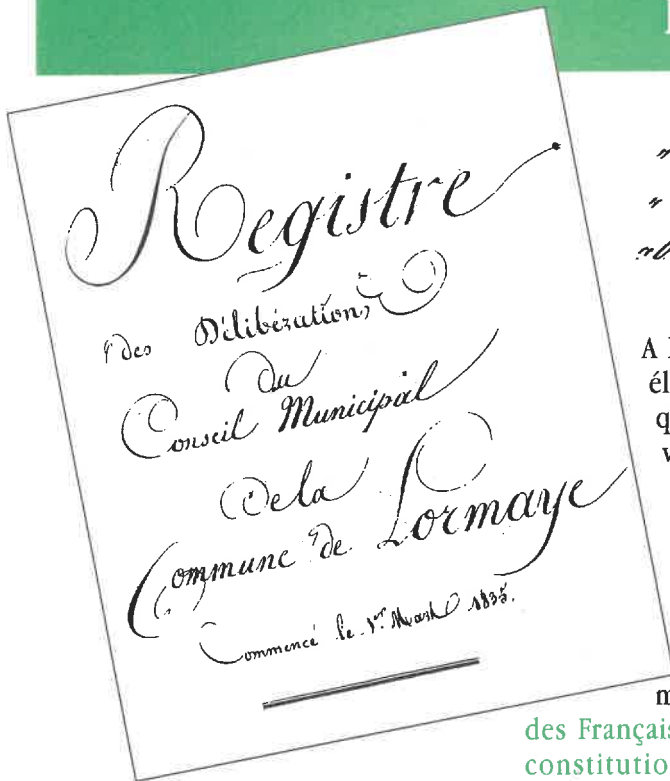




LORMAYE

Autrefois

HISTOIRE



"Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume"

A la suite des élections de juin 1837 auxquelles ont participé 30 votants sur les 427 habitants que compte Lormaye, Louis GIBOT, réélu, est à nouveau nommé maire "en vertu de l'arrêté de M. le Préfet d'Eure-et-Loir". Il doit prêter serment. "Je jure fidélité au Roi

des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume".

Le plus ancien registre des délibérations du Conseil municipal conservé en mairie commence le 1^{er} mars 1835. Chercher à connaître les maires qui se sont succédés depuis cette date, c'est parcourir l'Histoire de la France.

En 1835, Louis-Philippe est roi des Français depuis 5 ans. Louis GIBOT, propriétaire et ancien notaire, né en 1788, est le maire de Lormaye en exercice. Selon la loi de mars 1831,

La vie politique est donc réservée à une minorité de privilégiés de la fortune et l'opposition se met à réclamer des réformes électorales. Le refus obstiné du roi sur ce sujet est l'un des motifs qui vont provoquer la révolution de 1848.

Le 20 Août 1848, à l'occasion du "Renouvellement intégral du Conseil Municipal", 113 Lormaysiens profitent de leur droit de vote. M. Gibot reste maire : cette fois il est élu par son conseil.

Mais les événements se précipitent : Louis-Napoléon Bonaparte qui a été élu Président de la République décide de s'imposer par un coup d'Etat (2 décembre 1851) et, peu après, la Constitution lui donne tout pouvoir.

"Je jure Obéissance à la Constitution et fidélité au Président"

Le 9 mai 1852, le maire Louis GIBOT et les conseillers sont invités à prêter à serment : "Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président".

Le premier soin du gouvernement de la II^{ème} République est d'établir le suffrage universel et d'accorder aux conseils municipaux le droit d'élire maire et adjoints.

De nouvelles lois électorales sont mises en place : si le suffrage universel est conservé, le préfet nomme à nouveau maire et adjoints qui peuvent même être choisis en dehors du conseil municipal. C'est ainsi que lors de la séance extraordinaire du 13 juin 1852, Louis CAILLAT, propriétaire, est "nommé aux fonctions d'adjoint au Maire de la Commune de Lormaye par arrêté de M. le Préfet d'Eure-et-Loir", sans être l'un des élus. En signe de protestation, l'un des conseillers donne immédiatement sa démission.



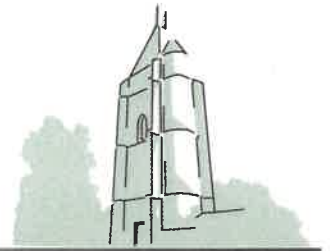
seuls pouvaient être électeurs les citoyens payant 200 francs de contributions directes. La nomination du maire et des adjoints appartenait au préfet qui devait les choisir au sein du conseil municipal.

20 Août 1848

Renouvellement intégral du Conseil Municipal composé de 10 membres

LORMAYE

Autrefois



HISTOIRE

M. Gibot (Louis Stanislas Marie), Propriétaire	112. Suffrages
M. Leconte-Diet (Jacques Eugène), Jardinier	110.
M. Mottron (Antoine) Castorier	108.
M. Brandin jeune (Auguste Constant) Cultivateur	85.
M. Brandin aîné (Pierre Jacques Honoré) Propriétaire	81.
M. Chapet (Philibert André) Jardinier	82.
M. Morize (Victor Constant) Menuisier	73.
M. Desboulieures (Louis Léonard) Entrepreneur de travaux publics	72.
M. Caillat (Louis Francis) Propriétaire et Maire	63.

Le livre des délibérations n'indique pas si M. GIBOT donne lui-même sa démission de maire mais le 28 juillet 1852, le préfet nomme M. CAILLAT maire. Pourtant, lors du renouvellement intégral du conseil municipal qui a lieu le 5 septembre, les résultats sont éloquents : pour 116 votants, M. GIBOT obtient 112 suffrages alors que M. CAILLAT n'en obtient que 63. Il reste cependant maire.

L. Caillat

A nouveau, les événements se précipitent : le 19 juillet 1870, la guerre est déclarée à la Prusse. La nouvelle du désastre de Sedan et la capitulation de Napoléon III amènent l'effondrement du régime et la proclamation de la III^{ème} République le 4 septembre 1870.

Le 30 avril 1871, 84 votants pour 133 électeurs procèdent au renouvellement du Conseil municipal et le 25 mai a lieu l'élection du maire, M. Paul GIBOT.

M. Caillat a obtenu la majorité des suffrages et M. Caillat a fait observer qu'il a donné sa démission il y a 2 mois et qu'il n'acceptera de nouveau les fonctions de Maire que en cas de la gravité des circonstances et avec l'intention formelle de les résigner aussitôt après que son faible concours ne sera plus utile.

Le Second Empire est proclamé le 2 décembre 1852.

Le 4 mars 1853, M. CAILLAT et les conseillers (sauf M. Gibot absent) prêtent serment :

"Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à L'Empereur"

Des élections se succèdent tous les 5 ans. M. CAILLAT reste maire nommé par le Préfet et M. Gibot, toujours largement plébiscité par les Lormaysiens, demeure conseiller municipal jusqu'à sa mort en 1864.

"Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à L'Empereur"

Des élections municipales avaient eu lieu le 7 août. En vertu des nouvelles lois en vigueur, M. CAILLAT est élu maire "par vote au scrutin secret" le 12 septembre 1870. Il fait alors observer "qu'il n'accepte de nouveau les fonctions de maire qu'en raison de la gravité des circonstances..."

Le début du mandat de ce premier maire de la III^{ème} République est rendu très difficile en raison des événements (la plus grande partie du territoire français est occupé par les Prussiens).

(à suivre...l'an prochain !)